

Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 16/04/2026

Séance du jeudi 16 avril 2026 20:30 à Mairie

Quorum : 6

Membres présents :

Florence CHEBASSIER, André ZAMPROGNO, Sylvie BURCKEL, Karine MANEN, David BOUSSIN-FORT, Benoit MARSON, Fabrice DUFLO, Amélie MAZZONETTO, Philippe TOURNAYRE, Charlène SEXE, Aurélie MASSON

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Président de séance : Florence CHEBASSIER

Secrétaire de séance : Charlène SEXE

01 - Vote du CFU 2025

La 1ère adjointe, Karine MANEN, présente le CFU 2025. Madame le Maire sort de la salle afin de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, adopte le CFU 2025.

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	246 000,00
		Réalisé :	162 529,97
		Reste à réaliser :	0,00

Recettes	:	Prévu :	246 000,00
		Réalisé :	55 229,41
		Reste à réaliser :	36 000,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	758 223,66
		Réalisé :	288 498,77
		Reste à réaliser :	0,00

Recettes	:	Prévu :	758 223,66
		Réalisé :	822 711,32
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-107 300,56
Fonctionnement :	534 212,55
Résultat global :	426 911,99



02 Vote du CFU Budget Annexe Lotissement des Ecoles

La 1ère adjointe, Karine MANEN, présente le CFU 2025. Madame le Maire sort de la salle afin de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, adopte le CFU 2025 Lotissement des Ecoles.

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	43 880,99
		Réalisé :	43 880,99
		Reste à réaliser :	0,00

Recettes	:	Prévu :	43 880,99
		Réalisé :	43 880,99
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	55 337,99
		Réalisé :	55 337,99
		Reste à réaliser :	0,00

Recettes	:	Prévu :	55 337,99
		Réalisé :	55 337,99
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	0,00

03 - Affectation des résultats 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Florence CHEBASSIER, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Florence CHEBASSIER,
après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	17 257,34
- un excédent reporté de :	516 955,21
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	534 212,55
- un déficit d'investissement de :	107 300,56
- un excédent des restes à réaliser de :	36 000,00
Soit un besoin de financement de :	71 300,56

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	534 212,55
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	71 300,56
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	462 911,99
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	107 300,56

04 - Vote des taux de la fiscalité directe locale directes pour 2026

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir les taux de 2025 en 2026 comme suit :

- TFPB : 51.13 %
- TFPNB : 70.40 %
- THRS : 11.65 %



05 - Vote du Budget Primitif 2026

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Florence CHEBASSIER, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 194 300,56

Recettes : 158 300,56

Fonctionnement

Dépenses : 766 498,00

Recettes : 766 498,00

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	194 300,56	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	194 300,56	(dont 36 000,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	766 498,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	766 498,00	(dont 0,00 de RAR)

06 - Délibération Cession Parcelle AZ 80

M. Philippe TOURNAYRE, concerné par cette délibération, ne prend pas part au vote.

Madame le Maire rappelle la délibération n° 21-2025 en date du 18 septembre 2025.
Ce dossier étant en cours chez le notaire et suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de prendre à nouveau une délibération.

Mme le Maire informe le conseil municipal du souhait de Madame Isabelle TRICHAN d'acquérir la parcelle n° 80 section AZ d'une superficie de 4 108 m², cette parcelle étant enclavée entre des parcelles lui appartenant.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire :

- décide de céder la parcelle n° 80 section AZ d'une superficie de 4 108 m² au prix de 0.70 €/m², à Madame Isabelle TRICHAN
- de confier la rédaction de l'acte Maître Philippe ESCAFFRE, notaire à ASTAFFORT
- dit que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur
- autorise Madame le Maire à signer tout document correspondant et l'acte définitif

07 - Délibération Acquisition Parcelles AO 248 et AO 251

Madame le Maire rappelle la délibération n° 02-24 en date du 23 janvier 2024.

Ce dossier étant en cours et suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de prendre à nouveau une délibération.

Madame le Maire expose au conseil municipal que M. et Mme ARICCI Bernard et Christelle sont vendeurs de terrain situé au village, en contiguïté de la Place au Souvenir, et qu'il serait opportun d'acquérir du terrain.

Un accès pourrait être aménagé depuis la Place au Souvenir jusqu'à la route de Flamarens.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée AO 248 d'une superficie de 0a 76ca à Mme Christelle ARICCI au prix de 5 euros le m²
- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée AO 251 d'une superficie de 0a 01ca à M. et Mme Bernard et Christelle ARICCI au prix de 5 euros le m²
- Précise que les actes seront rédigés en la forme administrative
- Désigne Mme Karine MANEN, adjointe au Maire, en qualité de représentante de la commune pour la signature de l'acte.

08 - Délibération portant désaffectation et aliénation de chemins ruraux après enquête publique

Madame le Maire rappelle l'enquête publique qui s'est déroulée à la mairie du 16 janvier 2026 au 2 février 2026 portant sur la désaffectation et l'aliénation de chemins ruraux.

Elle donne lecture du rapport du commissaire enquêteur qui a formulé un avis favorable sur ce dossier.

N'étant pas en possession de tous les éléments pour statuer sur le prix de vente des terrains, après échange, il est convenu de reporter à une prochaine séance le vote portant sur cette délibération.

Questions diverses :

Une visite de la centrale de Golfech est proposée aux élus.

